

Annexe notice remplissage Dossier de demande de subvention CCPV

Informations pratiques

● Le règlement relatif à l'attribution de subventions aux associations

La Communauté de communes Provence Verdon (CCPV) conseille à toute association souhaitant lui demander une subvention de **lire attentivement le règlement relatif à l'attribution de subventions aux associations adopté en 2009 et mis à jour en 2015**. Elle y trouvera des réponses aux questions suivantes :

- Quelles associations la CCPV subventionne-t-elle ?
- Quels types de projets la CCPV subventionne-t-elle ?
- Informations pratiques : comment solliciter une subvention, la recevoir (modalités de versement...)

● Le remplissage du dossier de demande de subvention

Le dossier à compléter se compose

- du formulaire unique de l'Etat (Cerfa n°12156*05)
- des annexes spécifiques à la Communauté de communes *
- des pièces à joindre (cf. ci-dessous et Cerfa n°51781#01)

Les documents Cerfa peuvent être remplis sur informatique.

Les annexes PDF peuvent être complétées sur informatique (dans Adobe Reader, onglet affichage, remplir et signer, outils de remplissage et signature, possibilité d'ajouter du texte, une coche, une signature...)

● L'envoi ou le dépôt du dossier de demande de subvention

Toute association souhaitant solliciter une subvention auprès de la Communauté de communes Provence Verdon (CCPV) doit retourner ce **dossier dûment rempli ainsi que les pièces demandées** aux coordonnées ci-dessous **avant le 28 février 2017** (délai de rigueur).

Communauté de communes Provence Verdon « Tourisme, culture, vie associative »

Avenue de la Foux 83670 VARAGES

Tél. : 04 94 77 18 53 / mail : tourisme@provenceverdon.fr

Site : www.provenceverdon.fr, rubriques : services à la population – soutien à la vie associative

● Les pièces à joindre pour faire une demande de subvention

Pièces listées dans la notice pour remplir la demande de subvention (Cerfa n° 51781#01)

+

Pour toute demande de subvention

- un **courrier adressé à M. le Président de la Communauté de communes Provence Verdon** et résumant votre demande (nom de l'association, projet, montant de la subvention demandée...)

Pour un renouvellement

- les pièces listées dans la Convention d'objectifs précédente (si non transmises)
- le compte rendu financier (dossier et annexe) à l'usage des associations en téléchargement sur le site de la Communauté de communes (si non transmis)